

Lettre à nos frères prêtres

N° 90 - Juin 2021

Lettre trimestrielle de liaison de la Fraternité Saint-Pie X avec le clergé de France

(L'actualité quotidienne de la Fraternité Saint-Pie X : www.laportelatine.org)

REVOIR NOS FIDÈLES, ET APRÈS ?

Petit à petit, même si c'est encore fragile, même s'il faut craindre des retours de flamme, des reprises de la maladie, on peut dire que nous sommes en train de sortir de l'épidémie au sens propre. La plupart des contraintes vraiment lourdes sont en train d'être allégées voire supprimées, même s'il en reste quelques-unes, que seul le temps fera disparaître (du moins c'est à espérer).

Ceci signifie qu'après plus d'une année de perturbation, de confinement, de couvre-feu, de distanciation sociale, de jauge, etc., nous pouvons avoir l'espoir de retrouver nos paroissiens, nos fidèles, dans des conditions à peu près normales. Il faut donc envisager cette « nouveauté », qui était tout simplement l'ordinaire de nos vies avant mars 2020.

Ne nous faisons pourtant pas d'illusion : ce ne seront pas exactement les mêmes gens, la même communauté paroissiale que nous allons revoir. Des « mouvements de plaques tectoniques » se sont produits durant cette année tourmentée. Nous pensons immédiatement à ceux qui sont morts (du coronavirus ou pas), mais l'incidence du télétravail, du confinement en province, de l'éloignement du culte (avec la coutume prise de suivre la messe à distance), de la crainte de la maladie, de la perte d'habitude de venir à l'église, etc., va sans aucun doute contribuer à remodeler notre communauté : des têtes ont définitivement disparu, des têtes nouvelles apparaissent ou vont apparaître.

Par ailleurs, une année plus ou moins éloignée de la vie religieuse et sacramentelle ne sera pas sans conséquence. Si les habitudes mettent un certain temps à s'installer, elles disparaissent avec une étonnante vitesse. La perte de connaissances religieuses, l'abolition des repères, l'amenuisement du lien avec le culte et les sacrements, tout cela risque de nous surprendre. L'histoire de l'Église est là pour nous enseigner que les temps qui ont vu des ruptures sociales (invasions, épidémies, révolutions) ont entraîné de grandes ruptures culturelles et religieuses, dont les populations ont mis longtemps à se remettre, quand cela a été possible.

Je crois que, dans ce contexte, comme firent par exemple les prêtres français revenus d'exil après les dix années d'interruption du culte durant la Révolution française, il va falloir, en quelque sorte, « recommencer à zéro » : réenseigner méthodiquement à nos fidèles les bases de la foi catholique, les réhabituer à une pratique sérieuse et régulière des sacrements, soigner nos célébrations liturgiques pour qu'ils s'y attachent et en vivent en profondeur, recréer un esprit paroissial fait de charité, d'amitié, de joie, d'attention aux autres, etc.

C'est un grand défi, mais c'est en même temps une tâche exaltante, celle de contribuer là où nous sommes à la revivification de l'Église du Christ dans une paroisse.

Abbé Benoît de JORNA

Éditorial

- p. 1 – Revoir nos fidèles, et après ?
par l'abbé Benoît de Jorna
- p. 2 – Encore la communion dans
la main
- p. 4 – Peut-on bénir n'importe quel
« amour » ?
- p. 5 – La réaction de certains
prêtres allemands
- p. 6 – La réaction de Mgr Bonny,
évêque d'Anvers
- p. 7 – La « bénédiction » d'une
union homosexuelle

ENCORE LA COMMUNION DANS LA MAIN

Le passage, non pas prescrit mais toléré, et pourtant très largement répandu, le passage donc de la communion donnée selon la tradition dans la bouche, à la communion donnée depuis un demi-siècle dans la main, n'est certes pas le fait le plus important en soi de la réforme liturgique postconciliaire.

Pourtant, il est une des modifications qui ont frappé et frappent, qui ont touché et touchent le plus les fidèles chrétiens. Ceci parce qu'il représente un changement anthropologique, symbolique et culturel tout à fait majeur, dans notre rapport à Dieu, au sacré, à la présence réelle, au respect, etc.

En effet, la sainte Eucharistie est la chose la plus sacrée dans la liturgie catholique, et l'occasion de s'en nourrir est assez fréquente pour un chrétien pratiquant. Il s'agit donc, certainement, d'un des gestes, voire peut-être du geste qui marque le plus un baptisé dans sa vie spirituelle. En sorte qu'une modification à ce propos, plus encore un bouleversement venant contredire près de quinze siècles de pratique enracinée dans la culture chrétienne, représente quelque chose de fort peu anodin.

Bref examen critique

Il faut donc savoir gré aux éditions Contretemps de nous avoir offert récemment un ouvrage intitulé *Bref examen critique de la communion dans la main*. Ce titre a été donné par imitation de celui d'un ouvrage majeur de la « querelle liturgique », le *Bref examen critique du Novus Ordo missæ*, paru en 1969, quelques semaines après la parution de la Constitution apostolique de Paul VI *Missale romanum* promulguant le nouveau Missel. Ce petit livre de 1969, soit dit en passant, doit obligatoirement être lu avec attention par toute personne qui s'intéresse à la question de la messe, l'ancienne et la nouvelle (plusieurs éditions en sont disponibles).

L'ouvrage des éditions Contretemps sur la communion dans la main est constitué de cinq chapitres précédés par un avant-propos du cardinal Raymond Léo Burke, et complétés par deux documents en annexe, à savoir d'abord l'instruction *Memoriale domini* du 29 mai 1969 (laquelle, tout en rappelant la nécessité du rite traditionnel, tolérait, là où l'abus était déjà trop installé, le fait de donner la communion dans la main, à de strictes conditions), ensuite une évocation de l'ouvrage publié en 1997 par Mgr Laise, évêque de San Luis (Argentine), qui relança le processus d'examen de cette mutation majeure de la vie sacramentelle catholique.

Le témoignage de l'Antiquité

Le premier chapitre, intitulé « Pour l'honneur de l'Eucharistie », entend montrer que « les débats autour de la communion dans la main ne sont pas, d'abord, des questions de sensibilité ou de tempéraments » (p. 16), mais qu'au contraire « le sujet de l'Eucharistie, et donc de son mode de réception, est essentiel, voire vital, pour la vie de l'Église » (p. 13).

Le deuxième chapitre est une étude historique, liturgique et symbolique de la manière dont la communion était administrée aux premiers siècles de l'ère chrétienne. Son ambition est de « mettre en relief les plus anciens témoignages scripturaires et patristiques relatifs à la vénération de l'Homme-Dieu et à la manière dont il convient de le recevoir, voilé sous les Espèces eucharistiques » (p. 21). Cette étude de cinquante pages, solidement charpentée et appuyée sur une documentation de première valeur (145 notes, principalement des références à la sainte Écriture et à la Patrologie grecque et latine), est une contribution d'une remarquable valeur au débat, et permet d'évacuer de nombreuses légendes qui courent à propos des rites de communion anciens. Il faut en remercier son auteur, le chanoine Grégoire de Guillebon.

Le processus de la communion dans la main

Le troisième chapitre, dû à la plume érudite et sagace de l'abbé Claude Barthe, qui s'est spécialisé depuis longtemps dans l'étude du Missel tridentin et de la réforme liturgique postconciliaire, analyse « le processus de la communion dans la main », tel qu'il s'est déroulé à partir des années 60. Car, rappelons-

le tout de même, avant cette date, et depuis de très longs siècles, l'administration de la communion se faisait exclusivement dans la bouche, et par le ministre consacré, et ceci dans toute l'Église, latine et non-latine : la communion dans la main depuis les années 60 est, en vérité, une incroyable nouveauté et la rupture brutale d'une tradition liturgique et spirituelle profondément enracinée et solidement justifiée. A l'issue de cette histoire documentée, l'auteur déclare avec raison : « Cette réception de l'hostie consacrée dans la main brisait ainsi une longue tradition de respect religieux et conduisait à la banalisation d'un des moments liturgiques les plus importants pour les participants aux saints mystères. On sait à quel point l'effet a été dévastateur pour le respect et la foi des catholiques dans le sacrement des sacrements » (p. 95).

Situation juridique, bilan pastoral et sociologique

Le quatrième chapitre est une étude canonique sur « la situation juridique de la communion dans la main ». L'auteur, docteur en droit canonique, y étudie tous les documents normatifs, y compris les plus récents parus à l'occasion de l'épidémie du coronavirus (lettre de la Congrégation du Culte divin du 15 août 2020, et réponse de la même Congrégation datée du 13 novembre 2020). L'aboutissement de son analyse minutieuse est clair : « Les textes législatifs sont donc sans équivoque possible : la communion *peut* toujours être reçue sur la langue dans la forme ordinaire ; elle *doit* l'être dans la forme extraordinaire » (p. 101).

Le cinquième chapitre, enfin, entend proposer un bilan (pastoral et sociologique) et des perspectives pour les cinquante ans de communion dans la main. « Pour dresser ce bilan, écrit avec pertinence l'auteur, il faut d'abord regarder autour de soi. Que voit-on ? La désaffection pour le sacrement de pénitence au cours de ces cinquante dernières années ; l'inflation du nombre de fidèles qui communient malgré cela. Ce fait est suffisant pour montrer que le sens de la communion a été largement perdu » (p. 117). Le rédacteur s'intéresse à de multiples études (statistiques, sociologiques, etc.), propose de nombreux exemples, rappelle des faits tout à fait emblématiques, cite une multitude de textes, et nous permet ainsi d'avoir un aperçu clair de la pratique réelle de la communion dans la main, comme des implications et des conséquences de celle-ci. Sa conclusion, sous forme de question, ne peut que nous « interpellier », pour reprendre un vocabulaire ecclésiastique déjà ancien : « La communion dans la main serait-elle donc l'hiver de l'Église ? Le signe, voire la cause du refroidissement de la foi en nos temps d'athéisme et de relativisme ? » (p. 116).

Les réflexions du cardinal Burke

Le cardinal Burke, dans son Avant-propos, donne quelques réflexions qui attirent l'attention sur l'intérêt de cet ouvrage. « Étant donné le caractère sacré de la sainte Eucharistie et son importance fondamentale et suprême dans la vie de tout catholique, il nous incombe d'étudier à nouveau la question de la manière la plus révérencieuse de recevoir la sainte communion et, en particulier, de procéder à l'examen de la pratique qui consiste à recevoir la sainte hostie dans la main. Pour cette raison, il m'est très agréable de recommander ce *Bref examen critique de la Communion dans la main*, recueil de réflexions d'experts qui se penchent sur l'origine historique de cette pratique, sur ses aspects doctrinaux et juridiques, et sur l'expérience concrète de cette pratique au cours des cinq dernières décennies. Si l'étude attentive du texte nous aide à comprendre comment la pratique de recevoir la sainte communion dans la main s'est imposée à notre époque, elle met également en évidence les raisons profondes de la préférence claire et constante de l'Église pour la réception de la sainte communion sur la langue. En remerciant les auteurs et les éditeurs du *Bref examen critique de la Communion dans la main*, je prie pour que leur travail puisse affermir chez un grand nombre la connaissance et l'amour du très Saint-Sacrement » (pp. 9-10). ■

Bref examen critique de la Communion dans la main, éditions Contretemps, 2021, 170 pages, 15 euros. On peut commander directement sur www.renaissancecatholique.fr ou sur www.chire.fr.

PEUT-ON BÉNIR N'IMPORTE QUEL « AMOUR » ?

Le 22 février 2021, la Congrégation pour la Doctrine de la Foi a publié un « *Responsum* » apportant des remarques et des réflexions sur la question de « bénir » des unions homosexuelles.

Deux réactions particulièrement significatives

Cette intervention de la Congrégation a provoqué certaines réactions très hostiles, voire provocatrices. Nous en avons sélectionné deux, particulièrement significatives. La première est celle de quelques prêtres allemands, qui ont décidé de procéder à des bénédictions publiques de couples homosexuels en réponse directe à ce *Responsum*. Le récit en est fait par le correspondant du journal *Le Monde*, que personne ne pourra accuser d'être « clérical », encore moins « intégriste » : ses informations peuvent donc être considérées comme fiables. La seconde est celle de Mgr Johan Bonny, évêque d'Anvers, qui a publié une opinion (en flamand, puis en français) dans le quotidien belge néerlandophone *De Standaard*.

Le texte même de la Congrégation

De façon tout à fait volontaire, nous publions d'abord ces réactions négatives, et ensuite seulement le texte même de la Congrégation. C'est la méthode de saint Thomas d'Aquin dans sa *Somme de théologie*, qui propose d'abord les objections, avant d'exposer la solution doctrinale.

Cette manière de procéder permet de mieux percevoir la modération, l'esprit de nuances et l'enracinement dans la Révélation divine aussi bien que dans une saine anthropologie du *Responsum*. Et, par contraste, l'exagération, la brutalité et la fantaisie des réactions hostiles. La plus incroyable étant d'ailleurs celle de l'évêque d'Anvers, qui prétend prouver par $a + b$ que la bénédiction des unions homosexuelles est la conséquence nécessaire et directe des Synodes sur la famille et d'*Amoris lætitia*.

Un clair refus de l'anthropologie biblique

Il est frappant de constater que ces réactions négatives ne tiennent aucun compte de l'anthropologie qui se dégage nettement du récit de la Genèse concernant la création des deux sexes et l'institution divine du mariage : récit repris et assumé explicitement par Jésus dans l'Évangile.

Cette anthropologie biblique a été reçue et développée par les théologiens catholiques, au premier chef saint Thomas d'Aquin, et constitue le fondement de toute la doctrine catholique sur les rapports entre les sexes, telle qu'elle a été enseignée et vécue paisiblement dans l'Église jusqu'il y a peu, même si sa mise en application, en raison de la faiblesse humaine marquée par le péché, souffre évidemment de certaines difficultés (que chacun de nous ressent « dans sa chair », selon le mot de saint Paul).

Une nouvelle « anthropologie de l'amour » ?

Ce qui transparait assez clairement dans les explications des contestataires, c'est la mise en place d'une nouvelle anthropologie, qui n'a plus aucun fondement biblique, et qui remet en cause les finalités naturelles clairement dessinées de l'espèce humaine.

On pourrait caractériser cette nouvelle anthropologie comme une « anthropologie de l'amour ». Celle-ci affirme que tout amour est bon en soi, et d'autant meilleur qu'il est plus amour. Peu importe son objet, sa nature, sa structuration, sa finalité : si j'aime, si je suis aimé en retour, si j'approfondis cet amour en lui adjoignant des qualités (comme la fidélité, le dévouement, l'attention, l'affection, etc.), alors je suis forcément dans le bien, et digne d'être béni par Dieu et par son Église. Le bon peuple résume cette « anthropologie de l'amour » par une formule simple : « Pourvu qu'ils s'aiment... ».

Mais en vérité, comme saint Augustin nous le rappelle, l'amour ne peut être séparé de son objet : c'est l'objet que j'aime qui détermine la qualité morale de mon amour. « Deux amours ont fait deux cités : l'amour de soi jusqu'au mépris de Dieu, la cité terrestre ; l'amour de Dieu jusqu'au mépris de soi, la cité céleste » (*La Cité de Dieu*, XIV, 28). ■

LA RÉACTION DE CERTAINS PRÊTRES ALLEMANDS

Sous le titre « Quand des prêtres allemands défient le Vatican », le journal Le Monde a publié un article relatant des bénédictions de couples homosexuels.

« L'initiative, écrit le chroniqueur, baptisée "L'amour l'emporte" a été prise par une centaine de prêtres en réaction à une note de l'Église qualifiant l'homosexualité de "péché" ».

Une centaine de prêtres bénissent des couples homosexuels

Certains l'ont fait en plein air, pas tant pour profiter du soleil que pour être vus du plus grand nombre. D'autres sont restés dans leurs églises, mais après avoir accroché des drapeaux arc-en-ciel sur leur fronton. Lundi 10 mai, plus d'une centaine de prêtres catholiques ont béni le mariage de couples homosexuels en Allemagne, principalement dans le nord-ouest du pays, défiant ouvertement le Vatican.

Baptisée « L'amour l'emporte », cette initiative est une réaction directe à une note publiée mi-mars par la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, qualifiant l'homosexualité de « péché » et confirmant l'impossibilité pour les couples de même sexe de recevoir le sacrement du mariage.

Le refus du *Responsum* de la Congrégation de la Foi

Si l'organisme chargé de veiller à la rigueur doctrinale au sein de l'Église catholique avait pour objectif de clore un débat ouvert depuis des années, le moins qu'on puisse dire est qu'il n'a pas été atteint. Depuis la parution de la fameuse note, plus de 2 600 prêtres et laïcs, ainsi que près de 300 professeurs de théologie ont signé un appel pour exprimer leur désaccord et défendre au contraire l'ouverture du mariage « à toutes les personnes qui s'aiment », quelle que soit leur orientation sexuelle.

Quatre ans après le vote, par le Bundestag, d'une loi permettant aux couples de même sexe de se marier civilement et d'adopter des enfants, cette initiative intervient dans un contexte très particulier pour l'Église catholique allemande, engagée dans un vaste débat interne ayant pour enjeu sa démocratisation et sa modernisation, dans l'espoir de tourner la page d'une décennie marquée notamment par des révélations en série sur des affaires de pédophilie.

Dans l'esprit du « Chemin synodal »

Mené conjointement par la Conférence des évêques et le Comité central des catholiques allemands, ce dialogue inédit appelé « Chemin synodal » traite de questions aussi fondamentales que le célibat des prêtres, la morale sexuelle ou la place des femmes dans l'Église. Lancé fin 2019, il doit s'achever en 2022.

Dans ce contexte, les bénédictions de couples homosexuels qui ont eu lieu, lundi, sont un symptôme du fossé croissant qui sépare une partie de l'Église catholique allemande du Vatican. Elles révèlent aussi les divisions profondes qui opposent les catholiques outre-Rhin, déchirés entre réformateurs et conservateurs, au premier rang desquels figure l'archevêque de Cologne, Rainer Maria Woelki, très critiqué pour avoir refusé de publier un rapport consacré aux abus sexuels commis sur des mineurs par des membres de son diocèse entre 1975 et 2018.

Une initiative destinée à durer

Par souci d'apaisement, le président de la Conférence des évêques allemands, Georg Bätzing, avait exhorté les prêtres ayant soutenu l'initiative « L'amour l'emporte » de ne pas répondre à l'appel des auteurs de la pétition, leur demandant de faire du 10 mai une journée de bénédictions publiques de couples homosexuels. Non seulement il n'a pas été entendu, mais les prêtres en question ont déjà annoncé que leur initiative de lundi a bien vocation à se pérenniser.

Thomas Wieder, correspondant à Berlin, publié dans *Le Monde* du 11 mai 2021. ■

LA RÉACTION DE MGR BONNY, ÉVÊQUE D'ANVERS

Le 16 mars 2021, Mgr Johan Bonny, évêque d'Anvers, a publié une opinion dans le quotidien De Standaard, où il s'insurgeait contre la position prise par la Congrégation pour la Doctrine de la Foi sur la question de la bénédiction de couples homosexuels. Il s'exprimait en son nom, mais la Conférence épiscopale belge lui a tout de suite emboîté le pas. Voici l'essentiel de son texte.

Je ressens une honte intellectuelle et morale pour mon Église

En octobre 2015, j'ai participé au Synode sur le mariage et la famille, en tant que représentant des évêques de Belgique. (...) Le 15 mars 2021, la Congrégation pour la Doctrine de la Foi a répondu par la négative à la question de savoir si l'on peut bénir des unions entre personnes de même sexe. Comment je me sens après ce *Responsum* ? Mal. Je ressens une honte par procuration pour mon Église, comme l'a dit hier une ministre. Et surtout, je ressens une honte intellectuelle et morale. Je tiens à m'excuser auprès de tous ceux pour qui cette réponse est douloureuse et incompréhensible : les couples homosexuels croyants et engagés dans la foi catholique, les parents et grands-parents de couples homosexuels et leurs enfants, les agents pastoraux et les accompagnateurs de couples homosexuels. Leur douleur pour l'Église est la mienne aujourd'hui.

Au présent *Responsum* manque le souci pastoral, le fondement scientifique, la nuance théologique et la précaution éthique qui étaient présents chez les Pères synodaux qui ont approuvé les conclusions finales du Synode. Une procédure différente de concertation et d'élaboration de décisions est à l'œuvre ici. À titre d'exemple, je voudrais seulement mentionner trois passages. Tout d'abord, le paragraphe affirmant que, dans le plan de Dieu, il n'y a pas la moindre possibilité de similitude ou même d'analogie entre le mariage hétérosexuel et le mariage homosexuel. Je connais moi-même des couples homosexuels, mariés civilement, avec des enfants, qui forment une famille chaleureuse et stable, et qui participent activement à la vie paroissiale. Certains d'entre eux sont mêmes actifs à temps plein en tant qu'assistants pastoraux ou responsables en différents domaines de la vie de l'Église. Je leur en suis particulièrement reconnaissant. Qui aurait intérêt à affirmer qu'il n'y a ici aucune similitude ou analogie avec le mariage hétérosexuel ? Lors du Synode, la fausseté factuelle de cette déclaration a été soulignée à plusieurs reprises.

Ensuite, le concept de « péché ». Les derniers paragraphes sortent l'artillerie morale la plus lourde. La logique est claire : Dieu ne peut approuver le péché ; les couples homosexuels vivent dans le péché ; par conséquent, l'Église ne peut pas bénir leur relation. C'est exactement le langage que les Pères synodaux n'ont pas voulu utiliser, tant dans ce dossier que dans d'autres dossiers repris sous le titre général de situations dites « irrégulières ». Ce n'est pas le langage d'*Amoris lætitia*, l'exhortation du Pape François de 2016. Le « péché » est l'une des catégories théologiques et morales les plus difficiles à définir, et donc l'une des dernières à être collées sur des personnes et sur la façon de partager leurs vies. (...)

Enfin, le concept de « liturgie ». Cela m'embarrasse encore plus en tant qu'évêque et théologien. A cause de leur relation, les couples homosexuels sont indignes de participer à une prière liturgique ou de recevoir une bénédiction liturgique. De quelle cachette idéologique est sortie cette déclaration sur la « vérité du rite liturgique » ? (...) Une approche respectueuse du mariage homosexuel ne peut s'inscrire que dans le contexte plus large de l'Ordre de service pour le mariage, comme une variante possible du thème du mariage et de la vie familiale, avec une reconnaissance honnête tant des similitudes que des différences réelles. (...)

En bref : dans le présent *Responsum*, je ne retrouve pas les lignes de force – telles que je les ai expérimentées – du Synode des évêques de 2015 sur le mariage et la famille. C'est dommage pour les couples homosexuels croyants, leurs familles et leurs amis. Ils ont le sentiment de ne pas avoir été traités véridiquement et honnêtement par l'Église. Les réactions sont déjà là. C'est également regrettable pour l'Église. Ce *Responsum* ne donne pas l'exemple d'un cheminement en commun. Le document mine la crédibilité tant de la « voie synodale » fortement prônée par le pape François que de l'année de travail annoncée avec *Amoris lætitia*. Le véritable synode veut-il se lever ? ■

LA « BÉNÉDICTION » D'UNE UNION HOMOSEXUELLE

Le 22 février 2021, a été publié un Responsum de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi à un dubium au sujet de la bénédiction des unions de personnes du même sexe.

La question posée était la suivante : « L'Église dispose-t-elle du pouvoir de bénir des unions de personnes du même sexe ? ». La réponse apportée possède le mérite de la simplicité : « Non ».

Toutefois, la Congrégation ne s'est pas contentée de cette réponse un peu sèche (même si tout à fait vraie et pertinente), elle l'a accompagnée d'une note explicative qui donne tous les éléments d'appréciation et de compréhension. Voici cette note qui, sans surprise, a immédiatement été taxée dans la « grande presse » d'homophobie et autres noms d'oiseau, puisqu'il est désormais impossible de dire une vérité dérangeante, même avec le plus grand respect, sans se faire insulter.

Note explicative

Dans certains milieux ecclésiaux se diffusent aujourd'hui des projets et des propositions de bénédictions pour les unions entre personnes du même sexe. Il n'est pas rare que de tels projets soient motivés par une volonté sincère d'accueil et d'accompagnement des personnes homosexuelles, auxquelles sont proposés des cheminements de croissance dans la foi, « afin que ceux qui manifestent une tendance homosexuelle puissent bénéficier de l'aide nécessaire pour comprendre et réaliser pleinement la volonté de Dieu dans leur vie ».

Dans ces cheminements, l'écoute de la parole de Dieu, la prière, la participation aux actions liturgiques ecclésiales et l'exercice de la charité peuvent jouer un rôle important en soutenant l'engagement à lire sa propre histoire et à adhérer à son propre appel baptismal de façon libre et responsable, car « Dieu aime chaque personne et l'Église fait de même », refusant toute discrimination injuste.

Parmi les actions liturgiques de l'Église, une importance particulière revient aux sacramentaux, « signes sacrés par lesquels, selon une certaine imitation des sacrements, des effets surtout spirituels sont signifiés et sont obtenus grâce à l'intercession de l'Église. Par eux, les hommes sont disposés à recevoir l'effet principal des sacrements, et les diverses circonstances de la vie sont sanctifiées ». Le *Catéchisme de l'Église catholique* précise, ensuite, que « les sacramentaux ne confèrent pas la grâce de l'Esprit-Saint à la manière des sacrements, mais par la prière de l'Église ils préparent à recevoir la grâce et disposent à y coopérer » (numéro 1670).

Au genre des sacramentaux appartiennent les bénédictions, par lesquelles l'Église « appelle les hommes à louer Dieu, les invite à demander sa protection, les exhorte à mériter, avec la sainteté de leur vie, sa miséricorde ». En outre, « instituées en quelque sorte à l'imitation des sacrements, elles se rapportent toujours et principalement à des effets spirituels, qu'elles obtiennent par l'imploration de l'Église ».

Par conséquent, pour être cohérent avec la nature des sacramentaux, lorsqu'une bénédiction est invoquée sur certaines relations humaines, il est nécessaire – outre l'intention droite de ceux qui y participent – que ce qui est béni soit objectivement et positivement ordonné à recevoir et à exprimer la grâce, en fonction des desseins de Dieu inscrits dans la Création et pleinement révélés par le Christ Seigneur. Seules les réalités qui sont en elles-mêmes ordonnées à servir ces plans sont donc compatibles avec l'essence de la bénédiction donnée par l'Église.

Pour cette raison, il n'est pas licite de donner une bénédiction aux relations ou partenariats, même stables, qui impliquent une pratique sexuelle hors mariage (c'est-à-dire hors de l'union indissoluble d'un homme et d'une femme ouverte en soi à la transmission de la vie), comme c'est le cas des unions entre personnes du même sexe. La présence dans ces relations d'éléments positifs, qui en eux-mêmes doivent être appréciés et valorisés, n'est cependant pas de nature à les justifier et à les rendre ainsi légitimement susceptibles d'une bénédiction ecclésiale, puisque ces éléments se trouvent au service d'une union non ordonnée au dessein du Créateur.

En outre, les bénédictions sur les personnes étant liées aux sacrements, la bénédiction des unions homosexuelles ne peut être considérée comme licite, car elle constituerait en quelque sorte une imitation ou un renvoi analogique à la bénédiction nuptiale invoquée sur l'homme et la femme qui s'unissent dans le sacrement de mariage, étant donné qu' « il n'y a aucun fondement pour assimiler ou établir des analogies, même lointaines, entre les unions homosexuelles et le dessein de Dieu sur le mariage et la famille ».

La déclaration de l'illicéité des bénédictions des unions entre personnes du même sexe n'est donc pas, et ne souhaite pas être une discrimination injuste, mais plutôt rappeler la vérité du rite liturgique et de ce qui correspond profondément à l'essence des sacramentaux, tels que l'Église les comprend.

La communauté chrétienne et les Pasteurs sont appelés à accueillir avec respect et délicatesse les personnes à tendance homosexuelle, et sauront trouver les moyens les plus appropriés, en accord avec l'enseignement de l'Église, pour leur annoncer la plénitude de l'Évangile. Que ces personnes, en même temps, reconnaissent la proximité sincère de l'Église – qui prie pour eux, les accompagne et partage leur cheminement de foi chrétienne – et en accueillent les enseignements avec une sincère disponibilité.

La réponse à la proposition de *dubium* n'exclut pas l'octroi de bénédictions individuelles aux personnes à tendance homosexuelle qui manifestent le désir de vivre en fidélité aux desseins révélés de Dieu, comme le propose l'enseignement de l'Église, mais elle déclare illicite toute forme de bénédiction qui tend à reconnaître leurs unions. Dans ce cas, en effet, la bénédiction manifesterait l'intention non pas de confier à la protection et à l'aide de Dieu certaines personnes individuelles, dans le sens mentionné ci-dessus, mais d'approuver et d'encourager un choix et une pratique de vie qui ne peuvent être reconnus comme étant objectivement ordonnés aux desseins révélés de Dieu.

En même temps, l'Église rappelle que Dieu lui-même ne cesse de bénir chacun de ses enfants en pèlerinage dans ce monde, car pour lui « nous sommes plus importants que tous les péchés que nous pouvons commettre ». Mais il ne bénit pas et ne peut pas bénir le péché : il bénit l'homme pécheur, afin que celui-ci reconnaisse qu'il fait partie de son dessein d'amour et se laisse changer par lui. Car il « nous prend comme nous sommes, mais ne nous laisse jamais comme nous sommes ».

Pour les motifs ci-dessus mentionnés, l'Église ne dispose pas, ni ne peut disposer, du pouvoir de bénir les unions de personnes de même sexe dans le sens ci-dessus indiqué.

Le Souverain Pontife François, au cours d'une audience accordée au Secrétaire de cette Congrégation, a été informé du *Responsum ad dubium* susmentionné, avec la *Note explicative annexe*, et a consenti à leur publication.

Donné à Rome, au siège de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, le 22 février 2021, fête de la Chaire de saint Pierre, Apôtre.

Luis F. Card. Ladaria, S.I., Préfet

Giacomo Morandi, Secrétaire



Lettre à nos frères prêtres

Bulletin d'abonnement et de parrainage

Prix au numéro : 3 € ; Abonnement annuel (quatre numéros) : 9 € – pour les prêtres : 5 €

Prénom : Nom :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :

- Je m'abonne à la lettre ; je verse donc la somme de 9 €
 Je parraine prêtre(s) pour l'abonnement annuel ; je verse donc en sus la somme de €

Chèque à l'ordre de « Lettre à nos frères prêtres », et courrier à « LNFP – 11 rue Cluseret, 92280 Suresnes Cedex ».

Nous contacter par courriel : lettreatnosfrerespretres@gmail.com

Consulter les anciens numéros : www.laportelatine.org/communication/bulletin/lettrefrerespretres/lettres.php